Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Occupation d'Ottawa et la réponse du gouvernement fédéral aux blocages des convois

Le 25 février 2022

Remarque : Le Comité peut demander une copie de tous les documents des témoins.

Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) de la Chambre des communes

Occupation d'Ottawa et la réponse du gouvernement fédéral aux blocages des convois

Le 25 février 2022

De 12 h 30 à 14 h 30

Table des matières

1 Note de scénario
2 Aperçu du SECU et biographies des membres
3 Messages clés sur la *Loi sur les mesures d'urgence*
3a Révocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*
4 Mesures financières
5 Questions et réponses sur la *Loi sur les mesures d'urgence*
6 Situation à Ottawa
7 Aperçu des principaux blocages et sites de manifestation illégale
8 Conduite des membres
9 Le renseignement et l'extrémisme violent à caractère idéologique
10 Racisme systémique au sein des services policiers au Canada

Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) de la Chambre des communes

Le 25 février 2022
De 12 h 30 à 14 h 30
Par Zoom

Comparution de la GRC : *OCCUPATION D'OTTAWA ET LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX BLOCAGES DES CONVOIS*

Messages clés

- L'objectif des organismes d'application de la loi est toujours de maintenir l'ordre public et d'assurer la sécurité des citoyens. Les défis auxquels nous avons été confrontés sont sans précédent par leur ampleur et leur nature.
- Les outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi dans le cadre des mesures adoptées en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* sont des mesures ciblées, limitées dans le temps et proportionnelles qui nous aideront à trouver une solution pacifique à une situation difficile.
- Bien qu'elle ne soit pas le service de police compétent pour les manifestations ayant lieu à Ottawa, la GRC travaille en étroite collaboration avec ses partenaires d'application de la loi, notamment le Service de protection parlementaire, le Service de police d'Ottawa et la Police provinciale de l'Ontario.

COMPARUTION

Le ministre de la Sécurité publique (SP) doit comparaître devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) de la Chambre des communes concernant son étude sur l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* le 25 février 2022, de 12 h 30 à 14 h 30. Vous et d'autres hauts fonctionnaires de SP et de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) y assisterez pour appuyer le ministre. Les participants sont :

Ministère de la Sécurité publique

- L'honorable Marco Mendicino, ministre de la Sécurité publique
- Rob Stewart, sous-ministre
- Représentants du ministère de la Sécurité publique à déterminer

Gendarmerie royale du Canada

- Brenda Lucki, commissaire
- Dennis Daley, commissaire adjoint, Services de police contractuels et autochtones

Agence des services frontaliers du Canada

- John Ossowski, président

- Scott Harris, vice-président, Direction générale du renseignement et de l'exécution de la loi
- Denis Vinette, vice-président, Direction générale des voyageurs

Ministère des Finances
- Richard Bilodeau, directeur général, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier

Ministère de la Justice
- Samantha Maislin Dickson, sous-ministre adjointe, Portefeuille de la sécurité publique, de la défense et de l'immigration

Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile
- Talal Dakalbab, sous-ministre adjoint, Secteur de la prévention du crime

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
- Barry MacKillop, sous-directeur, Renseignement

Vous comparaîtrez avec le ministre, M. Ossowski et M. Stewart de 12 h 30 à 13 h 30. Des représentants du portefeuille, dont le sous-commissaire Duheme et le commissaire adjoint Daley, comparaîtront de 13 h 30 à 14 h 30. Les représentants du Service de police d'Ottawa ou de la Police provinciale de l'Ontario ne comparaîtront pas.

CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES

Le 15 février 2022, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale a adopté la motion suivante :

> « Que le Comité invite le ministre de la Sécurité publique et des représentants de la Gendarmerie royale du Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada à comparaître dès que possible devant lui pour répondre à des questions concernant l'occupation d'Ottawa et la réponse du gouvernement fédéral aux blocus des convois qui entraînent des perturbations à nos frontières, notamment à Windsor (Ontario), à Emerson (Manitoba) et à Coutts (Alberta). »

Au cours du débat sur cette motion, plusieurs membres du Parti libéral du Canada (PLC) ont mis en doute le bien-fondé d'inviter les représentants à comparaître en urgence, car ils ne seraient pas en mesure de discuter des mesures opérationnelles en cours. Les membres du PLC ont également noté que, conformément à la *Loi sur les mesures d'urgence*, une enquête doit être menée après la cessation d'effet de la *Loi* et que le SECU a adopté plusieurs autres études similaires, l'une sur le financement de l'extrémisme sur les plateformes de financement participatif et une autre sur la montée de l'extrémisme violent à caractère idéologique au Canada.

En réponse à ces commentaires, plusieurs membres du SECU ont précisé pourquoi ils souhaitaient que les responsables comparaissent le plus rapidement possible :

- Le député néo-démocrate Alistair MacGgregor : « Il s'agit en fait d'examiner les défaillances du renseignement et le manque de coordination depuis le 29 janvier à aujourd'hui. Comment en sommes-nous arrivés là? C'est sur cela que je veux que nous nous concentrions. »

- Dane Lloyd, député conservateur : « Je crois qu'il serait très important que le comité de la sécurité publique examine la coordination entre les services de police. »
    - Le député Lloyd a également fait remarquer : « Je pense qu'il est très important que nous recevions la GRC et l'OPP pour obtenir un certain contexte sur les mesures qu'elles ont prises pendant cette période. »

- Tako Van Popta, député conservateur : « J'aimerais que les divers services de police concernés, en particulier en Ontario, m'expliquent comment nous en sommes arrivés là. Dans quelle mesure la Police provinciale de l'Ontario, la GRC et la police municipale ont-elles travaillé ensemble et collaboré avec l'ASFC, qui fait également partie de cette étude, et quelles améliorations pourrions-nous apporter? Qu'est-ce qui aurait pu être mieux fait? »

- Doug Shipley, député conservateur : « Même s'ils ne sont pas en mesure de parler en détail des opérations en cours, ils pourraient nous donner beaucoup de renseignements sur des événements similaires qu'ils ont traités et qui se sont peut-être conclus un peu plus rapidement. »

Au cours de la réunion du SECU du 17 février 2022, une motion a été adoptée précisant que des représentants des organisations désignées ci-dessus devront comparaître devant le SECU « la semaine du 21 février ou dès que possible par la suite si des témoins ne sont pas disponibles cette semaine-là ».

CONTEXTE

Le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes examine les projets de loi, les politiques, les programmes et les plans de dépenses des ministères et organismes gouvernementaux qui ont compétence en matière de sécurité publique et nationale, de la police et de l'application de la loi, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition des délinquants sous responsabilité fédérale, de la gestion des urgences, de la prévention du crime et de la protection des frontières canadiennes.

Bien que la SECU ait entamé une étude sur ce qui a conduit à l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, selon la *Loi* elle-même, le gouvernement doit également ordonner une enquête sur les circonstances qui ont conduit à la déclaration de l'état d'urgence dans les soixante jours après sa cessation d'effet. Le gouvernement doit déposer le rapport de cette enquête au Parlement dans les 360 jours suivant la cessation d'effet de la déclaration.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Séries de questions

Les membres du Comité disposent de six minutes pour poser des questions et obtenir des réponses au cours de la première série de questions. Lors de la deuxième série de

questions (si le temps le permet), le temps alloué aux questions et réponses est réduit à cinq minutes.

- Ordre typique pour la première série de questions : Libéral, Conservateur, Bloc Québécois, NPD.
- Ordre typique pour la deuxième série de questions : Conservateur, Libéral, Conservateur, Libéral, puis 2,5 minutes chacun pour le Bloc Québécois et le NPD.

Les représentants du ministère qui témoignent devant le Comité doivent soutenir l'obligation de rendre compte du ministre devant le Parlement. Comme ces représentants ne sont pas les premiers responsables de l'exercice des pouvoirs de la Couronne, leur relation avec le Parlement est différente de celle des ministres. Si les ministres sont responsables des questions politiques et partisanes et de la défense des politiques publiques devant le Parlement, les administrateurs généraux et les fonctionnaires soutiennent les ministres en fournissant des explications et des renseignements sur les politiques publiques que les ministres ne pourraient pas fournir en raison de leur niveau de détail ou de leur complexité.

Lorsque vous répondez aux questions des membres du Comité, restez brefs et tenez-vous-en aux faits. Évitez de prendre position, de donner votre avis, d'énoncer des recommandations personnelles ou de parler au nom d'autres personnes sur une question donnée. Ne communiquez pas de renseignements classifiés, de documents confidentiels du Cabinet ou toute information en contradiction avec les lois sur la protection des renseignements personnels.

Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) de la Chambre des communes

Le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes examine les projets de loi, les politiques, les programmes et les plans de dépenses des ministères et organismes gouvernementaux qui ont compétence en matière de sécurité publique et nationale, de la police et de l'application de la loi, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition des délinquants sous responsabilité fédérale, de la gestion des urgences, de la prévention du crime et de la protection des frontières canadiennes.

Président	L'hon. Jim Carr	Libéral
Vice-présidentes	Raquel Dancho	Conservateur
	Kristina Michaud	Bloc Québécois
Membres	Paul Chiang	Libéral
	Pam Damoff	Libéral
	Dane Lloyd	Conservateur
	Alistair MacGregor	NPD
	Ron McKinnon	Libéral
	Taleeb Noormohamed	Libéral
	Doug Shipley	Conservateur
	Tako Van Popta	Conservateur
	Sameer Zuberi	Libéral

L'hon. Jim Carr

Libéral

Winnipeg–Centre-Sud (Manitoba)

Élection

- Élu à la Chambre des communes en 2015.

Formation et antécédents

- Il a occupé le poste de ministre des Ressources naturelles de 2015 à 2018 et de ministre de la Diversification du commerce international de 2018 à 2019. Il a siégé au Cabinet à titre de représentant spécial pour les Prairies de janvier à octobre 2021.
- De 1988 à 1992, il était membre de l'Assemblée législative du Manitoba.
- Avant d'entrer en politique fédérale, il était journaliste et a travaillé comme éditorialiste et chroniqueur au Winnipeg Free Press ainsi qu'à la radio de la CBC.

Éléments à souligner

Président du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU).

Raquel Dancho

Conservateur

Kilonan-St.Paul (Manitoba)

Élection

- Élue à la Chambre des communes en 2019.

Formation et antécédents

- Elle détient un baccalauréat ès arts en sciences politiques de l'Université McGill.

Éléments à souligner

- Membre du Comité permanent de la condition féminine (FEWO).
- Elle a travaillé au sein du gouvernement du Manitoba.
- Elle défend les intérêts des petites entreprises et des agriculteurs canadiens.
- Elle a occupé le rôle principal d'adjointe spéciale du ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine et a joué un rôle déterminant dans la facilitation des relations essentielles entre le ministre et les institutions artistiques et culturelles historiques du Manitoba.

Kristina Michaud

Bloc Québécois

Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia (Québec)

Élection

- Élue à la Chambre des communes en 2019.

Formation et antécédents

- Elle détient une maîtrise en relations internationales de l'Université Laval.
- Elle a travaillé comme conseillère politique du chef intérimaire du Parti Québécois, Pascal Bérubé.

Éléments à souligner

- Vice-présidente du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) et membre de son Sous-comité du programme et de la procédure (SSEC).
- Porte-parole du Bloc Québécois en matière de sécurité publique et de protection civile.
- Elle s'est opposée à l'intervention initiale de la GRC face à la crise de la nation Wet'suwet'en. Elle a soutenu le retrait de la GRC de la région de Wet'suwet'en et a exprimé son soutien à la création de services de police autochtones comme moyen de rétablir la confiance entre les peuples autochtones et les organismes d'application de la loi.
- Depuis novembre 2021, elle s'intéresse particulièrement à la contrebande d'armes à feu et à la présence d'armes à feu au Québec. Elle s'intéresse à la violence armée qui sévit chez les jeunes dans la région du Grand Montréal.

Paul Chiang

Libéral

Markham-Unionville (Ontario)

Élection

- Élu à la Chambre des communes en 2021.

Formation et antécédents

- Avant de se lancer en politique fédérale, il a fait carrière dans la police pendant 28 ans. Il a pris sa retraite en tant que sergent du Service de police régional de York, mais a également travaillé pour le Service de police de London et la Police régionale de Durham.
- En 2013, il a reçu la Médaille de la police pour services distingués.

Éléments à souligner

- Membre du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU).
- Secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion (Diversité et Inclusion).

Pam Damoff

Libéral

Oakville North–Burlington (Ontario)

Élection

- Élue à la Chambre des communes en 2015.

Formation et antécédents

- Elle détient un baccalauréat ès arts de l'Université Western Ontario.
- Elle a été conseillère municipale d'Oakville de 2010 à 2015.
- Elle a œuvré dans le secteur des finances et des services bancaires d'investissement pendant 27 ans.

Éléments à souligner

- Membre du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) et de son Sous-comité du programme et de la procédure (SSEC). Également membre du Comité spécial sur l'Afghanistan (AFGH).
- Secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique.
- Elle a occupé les fonctions de secrétaire parlementaire du ministre des Services aux autochtones et de secrétaire parlementaire du ministre de la Santé.
- Elle a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II ainsi que plusieurs autres prix pour son service communautaire.
- Elle s'est dite préoccupée par le temps qu'il faut à la GRC pour examiner le rapport de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) sur la mort de Colton Boushie et y répondre.
- Elle a également plaidé pour une meilleure protection des victimes d'agressions sexuelles.

Dane Lloyd

Conservateur

Sturgeon River—Parkland (Alberta)

Élection

- Élu à la Chambre des communes en 2017.

Formation et antécédents

- Il détient un diplôme en histoire et en études politiques de l'Université Trinity Western.
- Avant d'être élu député, il a travaillé comme conseiller parlementaire du député de St-Albert-Edmonton, Michael Cooper, de l'honorable Ed Fast, qui a été ministre du Commerce international, et de l'honorable Jason Kenney.
- Il sert en tant que réserviste de l'Armée canadienne dans les Governor General's Foot Guards.

Éléments à souligner

- Membre du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU).
- Porte-parole conservateur en matière de protection civile.
- Il a déjà siégé à plusieurs comités, dont le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (INDU), le Comité permanent des anciens combattants (ACVA), le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) et le Comité permanent des ressources naturelles (RNNR).
- En juin 2021, il a présenté le projet de loi émanant d'un député C-316, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et la Loi sur les prisons et les maisons de correction. Le projet de loi visait à modifier le *Code criminel* pour que le refus d'une personne déclarée coupable de certaines infractions de révéler aux personnes en autorité des renseignements concernant l'emplacement d'un corps ou de restes humains soit considéré comme une circonstance aggravante aux fins de la détermination de la peine et comme un motif pour retarder la libération conditionnelle.

Alistair MacGregor

NPD

Cowichan-Malahat-Langford (Colombie-Britannique)

Élection

- Élu à la Chambre des communes en 2015.

Formation et antécédents

- Diplômé de l'Université de Victoria et de l'Université Royal Roads.
- Il a œuvré dans le secteur forestier de la Colombie-Britannique.
- Avant d'être élu au Parlement, il a travaillé comme assistant de circonscription pour un député néo-démocrate en Colombie-Britannique.

Éléments à souligner

- Il est actuellement porte-parole en matière de sécurité publique et d'agriculture et alimentation et porte-parole adjoint en matière de justice. Il a déjà été porte-parole du NPD pour les questions relatives aux personnes âgées, à la justice et aux droits de la personne.
- Membre du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) et du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (AGRI).
- Il a siégé à plusieurs comités permanents, dont le Comité permanent de la justice et des droits de la personne (JUST), et a été vice-président du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir (AMAD).
- En novembre 2021, il a demandé une réforme de la GRC et a offert de former une alliance avec le PLC pour y parvenir.
- Il a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à interdire les investissements du Régime de pensions du Canada dans des entités qui produisent des armes ou qui sont à l'origine de violations des droits de la personne, du travail ou de l'environnement. Ce projet de loi a été rejeté par le PC et le PLC.
- Il a commenté le rapport du SECU intitulé « Racisme systémique au sein des services policiers au Canada ». Il a déclaré que les recommandations suivantes devraient être mises en œuvre : modifier la *Loi sur la GRC*; assurer une surveillance civile plus adéquate et plus robuste; améliorer le processus d'examen et de traitement des plaintes; laisser derrière le modèle paramilitaire; améliorer l'inclusion des Autochtones et leur participation aux consultations et aux partenariats en matière de services policiers, en particulier dans les communautés autochtones.
- Au cours de l'étude 2018 du JUST sur la traite des personnes au Canada, il a cherché à comprendre si le *Code criminel* permet de poursuivre avec succès les personnes accusées de traite des personnes. Il a demandé à un témoin : « [Q]ue font nos agents de première ligne et l'ASFC, nos policiers eux-mêmes, pour aller à la rencontre de ces personnes? Utilisent-ils des stratégies pour essayer de tisser activement des relations avec ces personnes et les inciter à

dénoncer leurs agresseurs? Je pense que ces organismes ont la responsabilité d'aller à leur rencontre. »

Ron McKinnon

Libéral

Coquitlam-Port Coquitlam
(Colombie-Britannique)

Élection

- Élu à la Chambre des communes en 2015.

Formation et antécédents

- Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université de l'Alberta et d'un diplôme honorifique en technologie informatique du Southern Alberta Institute of Technology.
- Avant de se lancer en politique fédérale, il était propriétaire d'une entreprise et analyste de systèmes informatiques.

Éléments à souligner

- Membre du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU).
- Il a été président du Comité permanent de la santé (HESA), président du Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la santé (SHES), membre du Comité de liaison (LIAI) et membre du Comité permanent de la justice et des droits de l'homme (JUST).
- Au cours de la 42^{e} législature, 1re session, il a parrainé le projet de loi C-224, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances *(aide lors de surdose)*, qui a reçu la sanction royale en 2017.

Taleeb Noormohamed

Libéral

Vancouver Granville (Colombie-Britannique)

Élection

- Élu à la Chambre des communes en 2021.

Formation et antécédents

- Il est diplômé de l'Université de Princeton, a suivi des études supérieures et doctorales à l'Université d'Oxford et détient une maîtrise de l'Université Harvard.
- Avant de se lancer en politique fédérale, il a été haut fonctionnaire au sein du gouvernement fédéral de 2002 à 2007. En poste au gouvernement fédéral, il a participé à la création de la Table ronde transculturelle sur la sécurité. Il a également été directeur du Secrétariat pour l'examen d'Air India et conseiller spécial de l'honorable Bob Rae.
- Il a été cadre dans le secteur de la technologie et membre du conseil d'administration de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA).

Éléments à souligner

- Membre du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU).

Doug Shipley

Conservateur

Barrie—Springwater—Oro-Medonte (Ontario)

Élection

- Élu à la Chambre des communes en 2019.

Formation et antécédents

- Conseiller municipal à Barrie de 2010 à 2019.
- Propriétaire d'une petite entreprise.
- Ancien vice-président de la Commission des services policiers de Barrie.

Éléments à souligner

- Membre du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU). Il était membre du SECU en 2020. Il a également siégé au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités (TRAN).
- Lorsque le SECU s'est penché sur le racisme systémique dans les services policiers au Canada, il s'est intéressé aux stratégies qui pourraient être facilement et rapidement mises en œuvre par la GRC pour recruter davantage de membres, en particulier des femmes, dans les collectivités des Premières Nations.

Tako Van Popta

Conservateur

Langley–Aldergrove
(Colombie-Britannique)

Élection

- Élu à la Chambre des communes en 2019.

Formation et antécédents

- Il détient un diplôme de premier cycle de l'Université Trinity Western et un diplôme de droit de l'Université de la Colombie-Britannique.
- Il a travaillé au sein du cabinet juridique McQuarrie Hunter LLP pendant plus de 30 ans.
- Il a occupé le poste d'administrateur à la Chambre de commerce de Surrey et à la Downtown Surrey Business Improvement Association.

Éléments à souligner

- Membre du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU).
- Il a récemment suivi le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) afin de mieux comprendre les préoccupations de ses électeurs concernant l'interdiction des armes d'assaut. Il a indiqué que le vrai problème était les armes illégales et la violence des gangs de rue, y compris la contrebande transfrontalière d'armes à feu.
- Il a fait part à la Chambre des communes de ses préoccupations quant aux effets économiques des blocages ferroviaires autochtones en faveur de la nation Wet'suwet'en.
- Au sujet de l'entente de règlement Merlo-Davidson, il a demandé à la commissaire si elle était convaincue que les progrès réalisés par la GRC pour donner suite aux conclusions du juge Bastarache « seront efficaces pour rétablir la confiance du public » à l'égard de la GRC. Il a aussi demandé au juge Bastarache : « Est-il même possible de corriger les choses à la GRC, ou doit-elle être démantelée? Nous faut-il un tout autre modèle de service de police? »

Sameer Zuberi

Libéral

Pierrefonds—Dollard (Québec)

Élection

- Élu à la Chambre des communes en 2019.

Formation et antécédents

- Il détient un baccalauréat en mathématiques pures et appliquées de l'Université Concordia et un diplôme en droit de l'Université du Québec à Montréal.
- Avant de se lancer en politique fédérale, il a notamment été chercheur juridique, éducateur et coordonnateur des médias et des droits de l'homme.
- Il a servi plus de cinq ans en tant que réserviste dans les Forces canadiennes.

Éléments à souligner

- Membre du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU).
- Ancien membre du Comité permanent de la justice et des droits de la personne (JUST). Il a également siégé au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation (REGS) et au Comité permanent des anciens combattants (ACVA).
- En 2007, dans le cadre de ses fonctions au sein du Conseil canadien des relations américano-islamiques, il a fait valoir que le gouvernement fédéral devrait supprimer la liste des personnes interdites de vol.
- En 2007, il a comparu comme témoin au nom du Conseil canadien sur les relations américano-islamiques devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) dans le cadre de son étude du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (certificat et avocat spécial) et une autre loi en conséquence. Dans le cadre de son témoignage, il a déclaré ne pas appuyer le projet de loi C-3. Le projet de loi a reçu la sanction royale en mai 2008.

Royal Canadian Mounted Police | Gendarmerie royale du Canada

MESURES D'APPLICATION DE LA LOI

POINTS DE DISCUSSION DE LA GRC

- Au cours des trois dernières semaines, les services de police à l'échelle du pays sont intervenus dans des manifestations, des protestations, des occupations et des actes de désobéissance civile sans précédent.

- Les lois fédérales et provinciales fournissent des autorisations et des pouvoirs importants aux services de police pour leur permettre de maintenir la primauté du droit.

- Cependant, les blocages illicites et les manifestations illégales à Ottawa et dans le reste du pays ont présenté des difficultés très particulières qui ont exigé une intervention sur mesure.

- L'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* et les mesures connexes ont fourni à tous les policiers du pays – pas seulement à la GRC – des outils supplémentaires pour faire face à la situation.

Si on insiste sur des exemples précis de la manière dont la Loi sur les mesures d'urgence *a été appliquée :*

- À Ottawa, les dispositions de la *Loi sur les mesures d'urgence* ont donné à la GRC et à ses partenaires d'application de la loi les pouvoirs nécessaires pour maintenir le périmètre, restreindre les déplacements et veiller à ce que nous puissions continuer à bloquer le soutien financier et toute autre assistance offerts à cette manifestation illégale.

- Depuis le 23 février, les mesures d'application prises en vertu du *Décret sur les mesures économiques d'urgence* ont abouti au gel de 246 produits financiers, à la divulgation de 57 entités, ce qui inclut des individus et des propriétaires ou conducteurs de véhicules impliqués dans les blocages, à la communication d'adresses de 253 portefeuilles Bitcoin liés à des échanges de cryptomonnaies, ainsi qu'au gel proactif du compte d'un service de traitement de paiements par une institution financière.

- J'ai délégué les nouveaux pouvoirs de réquisition pour obliger les gens à fournir des biens et des services essentiels, comme des dépanneuses, aux membres clés de mon équipe, ainsi qu'au commissaire de la Police provinciale de l'Ontario et aux agents de la Police provinciale de l'Ontario qu'il désigne pour utiliser ces pouvoirs de réquisition en son nom.

    - Je crois savoir que la Police provinciale de l'Ontario a utilisé ces pouvoirs pour demander l'équipement nécessaire au nettoyage des rues d'Ottawa.

- À l'extérieur d'Ottawa, nous pensons que la *Loi sur les mesures d'urgence* a également eu un effet dissuasif sur le comportement de certains groupes de manifestants.

Royal Canadian Mounted Police | Gendarmerie royale du Canada

IMPACT DE LA RÉVOCATION DE LA *LOI SUR LES MESURES D'URGENCE* SUR LES SERVICES POLICIERS

POINTS DE DISCUSSION DE LA GRC

- La GRC demeure déterminée à collaborer avec ses partenaires d'application de la loi pour assurer la sécurité des Canadiens.

- À Ottawa, le Centre de commandement intégré reste en activité. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec le Service de police d'Ottawa et la Police provinciale de l'Ontario pour surveiller la situation à Ottawa et dans les environs.

- La GRC continue également de surveiller activement la situation en ce qui concerne les manifestations illégales au pays et demeure prête à intervenir au moyen de ressources qui peuvent être adaptées et mobilisées selon les besoins.

- La révocation de l'état d'urgence ne change en rien notre détermination à appliquer la loi et à assurer la sécurité des collectivités. Nous le ferons en utilisant les outils et les pouvoirs existants, tels que ceux prévus dans le *Code criminel*.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Aviez-vous besoin de la *Loi sur les mesures d'urgence*?

- Les mesures adoptées en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* ont fourni à tous les policiers du pays – et pas seulement à la GRC – des outils supplémentaires pour faire face aux rassemblements publics illégaux comme celui d'Ottawa.

- L'objectif des organismes d'application de la loi est toujours de maintenir l'ordre public et d'assurer la sécurité des citoyens. Au cours des trois dernières semaines, les services de police à l'échelle du pays sont intervenus dans des manifestations, des protestations, des occupations et des actes de désobéissance civile sans précédent.

- Les outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi dans le cadre des mesures adoptées en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*

étaient des mesures ciblées, limitées dans le temps et proportionnelles qui nous ont aidés à trouver une solution pacifique à une situation difficile.

Si on insiste sur la question de savoir s'il était nécessaire d'invoquer la* Loi sur les mesures d'urgence *:

- Je peux dire qu'à Ottawa, la *Loi sur les mesures d'urgence* a été un outil utile. Ses dispositions ont donné à la GRC et à ses partenaires d'application de la loi les pouvoirs nécessaires pour maintenir le périmètre, restreindre les déplacements et bloquer le soutien financier et toute autre assistance offerts à cette manifestation illégale.

- Nous pensons également que la *Loi sur les mesures d'urgence* a eu un effet dissuasif sur le comportement de certains groupes de manifestants, tant à Ottawa que dans d'autres régions du pays.

Le gouvernement vous a-t-il consulté concernant l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*?

- La GRC a tenu le gouvernement régulièrement informé des événements se déroulant partout au pays. La communication entre la GRC et le gouvernement a été constante.

Le gouvernement vous a-t-il consulté concernant la révocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*?

- À partir de l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, j'ai fourni des mises à jour régulières au ministre et au gouvernement. J'ai également participé à plusieurs réunions du Groupe d'intervention en cas d'incident, où j'ai été informée des mesures d'application de la loi prises à Ottawa et dans tout le pays.

Qu'est-ce qui a changé entre lundi, lorsque le gouvernement a déclaré qu'il avait encore besoin de la *Loi*, et mercredi, lorsque le gouvernement a révoqué l'état d'urgence?

- J'ai fourni au gouvernement des mises à jour opérationnelles régulières sur la situation qui prévalait à Ottawa et ailleurs au pays.

- Le week-end dernier, nous avons assisté à une opération policière d'envergure, complexe et méthodique à Ottawa, menée de front par plusieurs partenaires d'application de la loi.

- Suite aux discussions tenues avec nos partenaires policiers, nous avons bon espoir qu'à l'avenir, la situation pourra être gérée au moyen des pouvoirs dont disposent les services de police, en vertu des lois fédérales et provinciales existantes, afin de maintenir la primauté du droit.

- Comme nous l'avons vu dans des endroits comme Emerson, Coutts, Windsor, Toronto et Québec, pour n'en nommer que quelques-uns, les services de police sont parvenus à gérer et résoudre des manifestations sans recourir à la *Loi sur les mesures d'urgence*.

- La GRC continuera de travailler avec ses partenaires policiers pour s'assurer que la situation demeure sécuritaire.

Royal Canadian Mounted Police | Gendarmerie royale du Canada

MESURES FINANCIÈRES

POINTS DE DISCUSSION DE LA GRC

- En vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*, les organismes d'application de la loi et les agences de surveillance ont pu travailler plus étroitement avec les institutions financières canadiennes, améliorant ainsi l'efficacité des enquêtes des organismes d'application de la loi relativement aux manifestations illégales des camionneurs.

- La Gendarmerie royale du Canada (GRC) et ses partenaires policiers ont appliqué le *Décret sur les mesures économiques d'urgence* pour convaincre les personnes qui manifestaient illégalement de quitter les lieux et pour les dissuader d'en inciter d'autres à commettre des infractions criminelles connexes.

- La GRC a fourni des renseignements pertinents aux institutions financières, à qui il incombait de déterminer quels produits financiers devaient être gelés.

Si on insiste sur la manière dont le* Décret sur les mesures économiques d'urgence *a été appliqué :

- Le 23 février 2022, les mesures d'application ont abouti au gel de 246 produits financiers, à la divulgation de 57 entités, ce qui inclut des individus et des propriétaires ou des conducteurs de véhicules impliqués dans les blocages, à la communication d'adresses de 253 portefeuilles Bitcoin liés à des échanges de cryptomonnaies, ainsi qu'au gel proactif du compte d'un service de traitement de paiements par une institution financière.

- La liste qui a été fournie aux institutions financières dévoilait l'identité de personnes ayant agi comme influenceurs lors des manifestations illégales à Ottawa, ainsi que l'identité de propriétaires ou de conducteurs de véhicules qui refusaient de quitter le secteur touché par les manifestations.

- À aucun moment nous n'avons fourni une liste de donateurs ou de personnes ayant acheté du matériel lié au Convoi.

Si on insiste sur l'état actuel des comptes bancaires gelés :

- Le 21 février 2022, la GRC a transmis des renseignements actualisés aux institutions financières sur certaines entités dont la situation pouvait avoir changé relativement aux manifestations illégales.

- Ces nouveaux renseignements ont été communiqués aux institutions financières afin que celles-ci puissent les évaluer au même titre que toutes les autres informations disponibles afin d'éclairer les décisions relatives au dégel de certains comptes.

- Le 23 février, l'état d'urgence déclaré en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* a été révoqué.

Royal Canadian Mounted Police | Gendarmerie royale du Canada

INVOCATION DE LA LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

QUESTIONS ET RÉPONSES

Quels pouvoirs et outils supplémentaires ont été mis à la disposition des organismes d'application de la loi par l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*?

- Les mesures adoptées en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* ont fourni à tous les policiers du pays – et pas seulement à la GRC – des outils supplémentaires pour faire face aux rassemblements publics illégaux comme celui d'Ottawa.

- Les outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi dans le cadre des mesures adoptées en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* étaient des mesures ciblées, limitées dans le temps et proportionnelles qui nous ont aidés à trouver une solution pacifique à une situation difficile.

- L'objectif des organismes d'application de la loi est toujours de maintenir l'ordre public et d'assurer la sécurité des citoyens. Les défis auxquels nous avons été confrontés ces dernières semaines ont été sans précédent par leur ampleur et leur nature.

Les mesures prévues par la *Loi sur les mesures d'urgence* ont-elles supplanté les pouvoirs existants?

- Ces mesures n'ont pas supprimé ou remplacé les pouvoirs provinciaux ou territoriaux. Elles ont plutôt ajouté aux pouvoirs des services de police provinciaux et municipaux, ainsi qu'à ceux de la GRC, en sa qualité de service de police fédéral et là où elle agit en tant que service de police compétent.

- La Police provinciale de l'Ontario et le Service de police d'Ottawa n'ont pas perdu leur compétence.

- La *Loi sur les mesures d'urgence* n'a rien changé aux pouvoirs ou au mandat du service de police compétent; ces outils supplémentaires étaient plutôt à la disposition de celui-ci, ainsi qu'à celle de la GRC.

Quelles sont certaines des mesures que pouvaient appliquer les organismes d'application de la loi en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*?

- Un certain nombre de mesures temporaires spéciales ont été prises pour assurer la sécurité des Canadiens en état d'urgence nationale :

- Interdire les assemblées publiques dont il est raisonnable de penser qu'elles auraient pour effet de troubler la paix. Ce qui s'est passé à Ottawa allait bien au-delà de la manifestation pacifique;
- Interdire l'utilisation de biens pour faciliter de telles assemblées ou y participer;
- Désigner et aménager des lieux protégés;
- Ordonner à des personnes de fournir des biens et des services essentiels en vue d'enlever, de remorquer et d'entreposer des véhicules et d'autres articles qui font partie d'un blocage, contre rémunération;
- Interdire l'utilisation, la collecte ou la fourniture de biens à l'appui d'une assemblée illégale - par exemple du diesel pour les camions dont le moteur tourne illégalement au ralenti et qui créent un blocage;
- Autoriser ou obliger les institutions financières à fournir des services essentiels pour atténuer les répercussions des blocages, y compris la réglementation et l'interdiction de l'utilisation de biens pour financer ou soutenir les blocages, et obliger les banques à geler les comptes bancaires de personnes ou d'entreprises que l'on peut raisonnablement soupçonner de contribuer à l'état d'urgence;
- Imposer des amendes ou des peines d'emprisonnement, ou les deux, en cas de contravention au règlement pris en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les mesures d'urgence* ou d'un décret émis en vertu de ceux-ci (p. ex. l'obligation de fournir des biens et des services essentiels).

Royal Canadian Mounted Police | Gendarmerie royale du Canada

SITUATION À OTTAWA

POINTS DE DISCUSSION DE LA GRC

- Des agents de la GRC sont demeurés pleinement mobilisés à l'appui du Service de police d'Ottawa dans le cadre du Centre de commandement intégré amélioré.

- La GRC a fourni, jour et nuit, un soutien et une assistance au Service de police d'Ottawa, qui a assumé la responsabilité opérationnelle et avait compétence en ce qui concerne les manifestations en cours à Ottawa.

- En plus du soutien apporté au Service de police d'Ottawa, et conformément à notre mandat principal de protection, la Division nationale de la GRC s'est concentrée sur la protection des divers dignitaires canadiens qui relèvent de la compétence de la GRC.

Si on insiste sur les détails des opérations menées à Ottawa ou sur les raisons pour lesquelles le blocage d'Ottawa n'a pas été levé comme les autres blocages effectués à travers le Canada :

- Le Service de police d'Ottawa a assumé la direction opérationnelle et avait compétence en ce qui concerne les manifestations à Ottawa.
- Nous aurons l'occasion de réfléchir aux leçons apprises à Ottawa et, bien entendu, la *Loi sur les mesures d'urgence* comporte un certain nombre de dispositions visant à assurer une surveillance appropriée du Parlement.

Si on insiste sur les contributions à la planification de l'intervention du Service de police d'Ottawa :

- Le plan d'intervention intégré pour Ottawa a été élaboré en partenariat entre la Police provinciale de l'Ontario, la GRC, le Service de police d'Ottawa et le Service de protection parlementaire, entre autres, la responsabilité ultime revenant au chef intérimaire Bell en tant que responsable du service de police compétent.

Si on insiste sur le nombre de ressources de la GRC mises à la disposition du Service de police d'Ottawa :

- Bien que je ne puisse préciser le nombre de membres en déploiement à l'appui du Service de police d'Ottawa par souci d'intégrité opérationnelle, je peux dire qu'en tant qu'organisation policière nationale, la GRC peut tirer des ressources de partout au pays à l'appui de besoins opérationnels majeurs de manière à intervenir efficacement en situation d'urgence.

- Les membres de la GRC en poste dans la Région de la capitale nationale ont été mis à contribution, et des membres de nos divisions, principalement en Ontario et au Québec, ont également été appelés à participer à cet effort.

Royal Canadian Mounted Police | Gendarmerie royale du Canada

APERÇU DES PRINCIPAUX BLOCAGES ET SITES DE MANIFESTATION ILLÉGALE

Ottawa (Ontario)

Situation actuelle : Mesures d'application en cours au 17 février 2022
Durée : 28 jours et en cours
Date de début : Le 28 janvier 2022
Date de fin : À déterminer

Le 16 février, après trois semaines d'occupation, le Service de police d'Ottawa (SPO) a lancé un avertissement aux manifestants voulant qu'ils quittent les lieux, à défaut de quoi ils seraient mis en état d'arrestation. Le 17 février 2022, le Centre de commandement intégré (CCI), composé de la GRC, de la Police provinciale de l'Ontario, du SPO et d'autres services de police, a commencé ses activités d'application de la loi. Cela a conduit à l'arrestation des principaux organisateurs et partisans du convoi, notamment Chris Barber, Tamara Lich, Pat King, Daniel Bulford et Alex Vriend. Au cours de l'après-midi du 20 février 2022, le SPO a signifié un avis d'intrusion à des personnes se trouvant sur le chemin Coventry, une aire de rassemblement où l'on trouvait des fournitures supplémentaires pour le convoi du centre-ville. À la fin de la journée, l'aire de rassemblement a été dégagée.

En date du 21 février 2022, le SPO a déclaré avoir mené 196 arrestations et remorqué 110 véhicules. Le CCI a assumé le contrôle opérationnel de la RCN et a poursuivi les opérations visant à ramener le centre-ville à un état normal.

Windsor (Ontario)

Situation actuelle : Dossier clos
Durée : 8 jours
Date de début : Le 7 février 2022
Date de fin : Le 14 février 2022

Le 7 février 2022, le pont Ambassador a été fermé dans les deux sens en raison d'une importante activité de protestation, perturbant tout le trafic commercial transfrontalier essentiel à l'économie nord-américaine. Le 11 février 2022, le juge en chef de la Cour supérieure a accordé une injonction temporaire interdisant aux manifestants d'entraver ou de bloquer l'accès au pont Ambassador. Le Service de police de Windsor a signifié des avis aux manifestants, confirmant que toute personne impliquée doit immédiatement cesser toute activité illégale, sous peine de faire face à des accusations. Le 12 février 2022, les organismes d'application de la loi ont commencé à appliquer l'injonction et le pont a été complètement rouvert le 14 février. Au total, 42 personnes ont été arrêtées et 37 véhicules ont été remorqués.

Emerson (Manitoba)
Situation actuelle : Dossier clos
Durée : 7 jours
Date de début : Le 10 février 2022
Date de fin : Le 16 février 2022

Le 10 février 2022, le point d'entrée d'Emerson a été complètement bloqué par des manifestants, perturbant le trafic transfrontalier entre le Canada et les États-Unis. La libre circulation de tous les camions transportant du bétail, des employés de l'Agence des services frontaliers du Canada, des véhicules des services d'urgence et des résidents d'Emerson a été maintenue. Grâce à des consultations et à des négociations constantes, les organisateurs du convoi ont accepté un départ « en douceur » en milieu de journée le 16 février 2022. Le point d'entrée d'Emerson a été rouvert le 16 février 2022.

Coutts (Alberta)
Situation actuelle : Dossier clos
Durée : 17 jours
Date de début : Le 29 janvier 2022
Date de fin : Le 15 février 2022

Le 30 janvier 2022, la circulation au point d'entrée de Coutts a été considérablement perturbée par des manifestants. Ce poste frontalier est important pour le commerce continu entre le Canada et les États-Unis, car il s'agit du plus grand point d'entrée de l'Alberta et du seul qui fonctionne 24 heures sur 24.
Le 14 février 2022, la GRC a arrêté 11 suspects et saisi des armes à feu et des munitions. Ces suspects ont été accusés de diverses infractions au *Code criminel*, notamment de méfait de plus de 5 000 $ et de complot en vue de commettre un meurtre. Après l'arrestation de ces suspects clés, les chefs du convoi ont conclu une entente avec la GRC voulant que les manifestants conservent une intention pacifique et qu'aucune violence ne soit tolérée. Ainsi, les activités au poste frontalier ont repris le 15 février 2022.

Surrey (Colombie-Britannique)
Situation actuelle : Dossier clos
Durée : 8 jours
Date de début : Le 12 février 2022
Date de fin : Le 19 février 2022

À compter du 12 février 2022, le poste frontalier de Pacific Highway a connu diverses perturbations qui ont entraîné des fermetures intermittentes de la frontière. Entre autres exemples, le 13 février 2022, le personnel du poste frontalier de Pacific Highway a redirigé le trafic vers d'autres points d'entrée, et le 15 février, il a restreint l'accès aux véhicules et aux piétons. Le 19 février, le poste frontalier était ouvert le matin et fermé l'après-midi en raison de l'intensification des manifestations. À 22 heures, le 19 février 2022, le poste frontalier demeure ouvert, la majorité des manifestants et des véhicules ayant quitté les lieux.

Autres événements

De nombreux événements ont été planifiés et ont eu lieu dans tout le pays au cours des dernières semaines. Certains ont été annulés ou reportés, et d'autres se sont concrétisés sans incident violent.

Royal Canadian Mounted Police | Gendarmerie royale du Canada

CONDUITE DES MEMBRES

POINTS DE DISCUSSION DE LA GRC

- La GRC a besoin de la confiance de la population pour pouvoir la servir et la protéger efficacement. Pour cette raison, les employés de la GRC doivent se comporter d'une façon qui répond aux normes élevées que les Canadiens sont en droit d'attendre de la Gendarmerie.

- Qu'ils soient des membres réguliers, des membres civils ou des fonctionnaires, tous les employés de la GRC sont assujettis à un code de déontologie et au Code de valeurs et d'éthique du secteur public du Conseil du Trésor.

- Les employés de la GRC représentent l'une des organisations policières les plus emblématiques du Canada. Les Canadiens attendent de chacun d'entre eux qu'il donne l'exemple et qu'il respecte une norme qui soit juste, professionnelle, impartiale et honorable.

- Les contraventions au Code de déontologie sont prises au sérieux, et la GRC s'engage à traiter les questions relatives à la déontologie de manière adaptée, rapide, efficace et équitable.

Si on insiste sur la vidéo d'agents de la Division K faisant des accolades à des manifestants :

- Nous encourageons nos agents à développer des relations respectueuses avec tous les citoyens, quelle que soit la situation.
- En ce qui concerne cette manifestation, il était essentiel de maintenir le calme par des interactions positives. Nos membres ont donc passé beaucoup de temps à discuter avec toutes les personnes concernées, y compris les manifestants.
- Alors que les manifestants se préparaient à partir, beaucoup d'entre eux ont serré la main de nos agents et deux manifestants se sont approchés pour une accolade. Des vidéos comme celles-ci donnent malheureusement l'impression que des agents impartiaux appuient les manifestations et peuvent être utilisées pour suggérer à tort que la GRC soutient une cause ou une idéologie quelconque.

***Si on insiste sur le droit à la liberté d'expression des employés* :**

- Compte tenu de l'intérêt public légitime à l'égard d'une fonction publique impartiale et efficace, le droit à la liberté d'expression d'un fonctionnaire n'est pas absolu.
- Il doit être évalué au regard du devoir de loyauté de l'employé envers l'employeur et le gouvernement du Canada.
- Les mesures disciplinaires à appliquer dépendent des faits de l'affaire et peuvent aller d'un avertissement à un licenciement.

Si on insiste sur l'utilisation des médias sociaux par les employés :

- La GRC est au courant de ce qui circule dans les médias sociaux concernant un groupe de bavardage dont font partie certains de ses membres, et je peux confirmer que l'organisation se penche sur cette affaire.
- Ces messages ne sont pas représentatifs des membres qui se sont engagés à servir les Canadiens avec intégrité et professionnalisme.
- À titre de service de police national du Canada, la GRC est tenue de respecter des normes élevées. L'utilisation des médias sociaux par les membres de la GRC doit être conforme à ces normes.
- Tous les membres de la GRC savent que, qu'ils soient de service ou non, ils sont tenus aux normes professionnelles les plus élevées et doivent en tout temps respecter le Code de déontologie de la GRC.
    - Cela comprend d'agir avec intégrité, équité et impartialité, et d'éviter tout conflit potentiel entre leurs responsabilités professionnelles et leurs intérêts personnels.
- La GRC a mis en place des mesures pour assurer l'intégrité continue des opérations policières ainsi que la sécurité de ses membres.

Si on insiste sur les incidents impliquant la police survenus dans le cadre des manifestations :

- L'Unité des enquêtes spéciales de l'Ontario enquête sur deux incidents impliquant la police qui se sont produits lors des manifestations à Ottawa.
- Dans le premier cas, on suggère que le 18 février 2022, une femme de 49 ans aurait été gravement blessée après une interaction avec un agent du Service de police de Toronto à cheval sur la rue Rideau et l'avenue Mackenzie.
- Dans le deuxième cas, on suggère que le 19 février 2022, des agents du Service de police de Vancouver auraient déchargé des armes antiémeutes Enfield (ARWEN - armes à feu moins létales) sur des individus dans le secteur des rues Sparks et Bank. Aucune blessure n'a encore été signalée.

- Six enquêteurs et deux enquêteurs judiciaires ont été affectés à ces affaires. Je ne peux pas faire d'autres commentaires sur ces enquêtes de l'Unité des enquêtes spéciales.

Royal Canadian Mounted Police | Gendarmerie royale du Canada

LE RENSEIGNEMENT ET L'EXTRÉMISME VIOLENT À CARACTÈRE IDÉOLOGIQUE

POINTS DE DISCUSSION DE LA GRC

- La GRC continue de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires d'application de la loi nationaux et internationaux ainsi qu'avec la communauté de la sécurité et du renseignement afin d'analyser et d'évaluer les menaces et les activités criminelles.

- La GRC enquête sur les personnes soupçonnées d'être impliquées dans des activités criminelles, y compris des infractions liées à des entités terroristes, en vertu du mandat relatif à la sécurité nationale et au terrorisme. Nos enquêtes ciblent les activités criminelles des individus qui menacent la sécurité des Canadiens.

- À ce titre, nous entretenons des partenariats étroits avec le SCRS et d'autres organismes nationaux et internationaux de sécurité et de renseignement, et nous participons à l'échange de renseignements tactiques avec des partenaires étrangers pour contrer les menaces liées à l'extrémisme violent à motivation idéologique (EVMI).

- Comme il y a souvent chevauchement entre les crimes motivés par la haine et la criminalité liée à l'EVMI, la GRC travaille en étroite collaboration avec les services de police compétents afin de cerner les menaces criminelles qui intéressent la sécurité nationale et de mener des enquêtes coordonnées.

- Soyez assurés que nous interviendrons, avec nos partenaires, de manière appropriée en fonction du renseignement que nous détenons.

Question : Qu'est-ce que la GRC a constaté dans le cadre des blocages?

Réponse

- Pour l'instant, je ne suis pas en mesure de fournir des détails concernant les enquêtes en cours.

- Cela dit, je peux vous assurer que la GRC reste au fait du contexte de menace et tient compte de toute menace pouvant avoir des répercussions sur la sécurité publique nationale.

- En ce qui concerne les événements des derniers mois, du point de vue de l'application de la loi, nous avons constaté, à travers le pays, une escalade des tensions et de l'opposition publique aux réponses des gouvernements fédéral et provinciaux à la pandémie actuelle.

- Une grande partie de l'opposition publique s'est manifestée de manière légale, mais nous avons constaté des infractions criminelles et avons alors pris les mesures d'application qui s'imposaient.

Question : La GRC a-t-elle constaté des signes d'EVMI ou vu des extrémistes?

Réponse

- La GRC prend très au sérieux la menace que posent les extrémistes violents à motivation idéologique.

- Nous sommes conscients de l'existence de groupes d'EVMI et de la présence de partisans de tels groupes au Canada.

- Nous reconnaissons également que les individus qui sont motivés à commettre des actes de violence peuvent être inconnus des services de police.

- En ce qui concerne l'extrémisme à motivation idéologique, la GRC et ses partenaires nationaux continuent d'enquêter sur certains individus et groupes qui ont utilisé la pandémie de COVID-19 pour diffuser de la propagande, exacerber les tensions sociales, encourager les actions criminelles ou violentes et miner la confiance dans les institutions publiques et le gouvernement.

- Bien que je ne puisse pas faire de commentaires sur des questions opérationnelles ou fournir des détails sur des cibles d'enquête précises, je peux dire que, collectivement, nous disposons de mesures solides pour détecter et perturber les menaces à la sécurité publique ou à la sécurité nationale du Canada que posent les auteurs de menace d'EVMI.

- La GRC enquêtera et, dans la mesure du possible, portera des accusations criminelles contre toute personne qui cherche à commettre des actes de violence.

Royal Canadian Mounted Police | Gendarmerie royale du Canada

RACISME SYSTÉMIQUE AU SEIN DES SERVICES POLICIERS AU CANADA

POINTS DE DISCUSSION DE LA GRC

- La gestion des manifestations et des manifestants faite de manière respectueuse et dans le respect de la primauté du droit est toujours une priorité et une préoccupation de la GRC.

- Nous comprenons qu'il est impératif que les services de police au Canada prennent des mesures concrètes pour repérer et résoudre les problèmes de racisme systémique en leur sein, lesquels problèmes, certes, existent depuis longtemps.

- La GRC a élaboré et met en œuvre une série complète de mesures visant à promouvoir l'équité et la responsabilisation et à instaurer la confiance dans l'ensemble de l'organisation et dans l'exécution de ses mandats au service des collectivités.

- Grâce aux fonds prévus dans le budget de 2021, la GRC a mis en place des processus qui permettront de lutter contre le racisme systémique dans tous les secteurs où la GRC a le mandat de préserver la paix et de maintenir la sécurité publique.

Si on insiste sur l'approche à l'égard des manifestants autochtones par rapport à celle adoptée à l'égard des manifestants des convois :

- La GRC prend les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre en cette période difficile pour le pays, tout en respectant les droits et libertés des Canadiens qui se réunissent légalement et en faisant progresser l'organisation dans son programme de changement.

- La GRC est fermement résolue à améliorer la confiance entre les communautés noires, autochtones et racisées et la GRC.

Si on insiste sur les mesures précises que la GRC a prises pour lutter contre le racisme systémique :

- L'ajout d'une formation antiracisme obligatoire pour tous les employés, l'ajout d'un contenu antiraciste au programme de formation des cadets et

l'amélioration des stratégies de désamorçage ne sont que quelques-unes des nombreuses initiatives concrètes et intégrées qui sont en cours.